



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 4601

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement dans la voie professionnelle. Il a énoncé en Conseil des ministres le 29 août 2012, les priorités gouvernementales en matière d'éducation. Il a notamment annoncé que le Gouvernement accordait une « attention particulière à la réussite des élèves dans la voie professionnelle ». C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles sont les actions concrètes que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin d'aider à la réussite des élèves de la filière professionnelle.

Texte de la réponse

Les lycées professionnels bénéficient, au même titre que les autres établissements, de moyens supplémentaires visant à : - renforcer la présence des adultes dans les établissements et créer un climat favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves et des personnels. Les lycées professionnels ont ainsi bénéficié du plan d'urgence de la rentrée 2012 avec la création de 100 conseillers principaux d'éducation, de 2000 assistants d'éducation et de 500 assistants chargés de prévention et de sécurité (APS). - organiser la formation pratique des enseignants stagiaires nouvellement recrutés. Dès la rentrée 2012, les professeurs de lycées professionnels ont bénéficié d'une décharge hebdomadaire de 3 heures permettant d'organiser des stages de formation filés pendant toute l'année scolaire. - améliorer l'encadrement pédagogique des élèves. Ainsi près de 700 emplois ont été implantés par les académies à la rentrée 2013 dans les lycées professionnels pour notamment lutter contre le décrochage scolaire et renforcer les dispositifs d'accompagnement des élèves. Parallèlement, des mesures spécifiques sont prises pour : - Conduire les élèves les plus fragiles à la réussite et faciliter la poursuite d'études des bacheliers professionnels vers le BTS. À cet égard, l'accompagnement personnalisé se dote de moyens spécifiques : mise en place de formations (notamment auto formations) pour les enseignants et pour les chefs d'établissement, en ligne sur Eduscol. mise en ligne de ressources pédagogiques élaborées en académies, en ligne sur Eduscol formation des chefs d'établissements stagiaires (870 par an). - Développer des parcours de réussite, plus souples et faciliter des passerelles : entre les deux cycles de la voie professionnelle, CAP et baccalauréat professionnel, entre la terminale professionnelle et la STS, pour mieux préparer en aval et mieux accompagner en amont les élèves, entre la formation sous statut scolaire et l'apprentissage. - Diversifier l'offre de formation : des formations par apprentissage au sein des lycées professionnels sont développées en plus grand nombre et la mixité des publics et des parcours est encouragée. À cette fin, la mise en place de réseaux de lycées est développée en concertation avec les régions. En effet, la mise en réseau des lycées est en cours de réalisation, afin de développer les partenariats avec les entreprises, de faciliter la diversité des parcours, de mutualiser les équipes éducatives pour construire les projets et d'offrir des services communs. - Favoriser l'insertion professionnelle des bacheliers professionnels : à cet égard, le dispositif expérimental « Sécurisation de l'entrée dans la vie active -1 +1 » mis en place dans trois académies, pourrait être généralisé, après évaluation. - Assurer la reconnaissance d'une véritable professionnalité des diplômés, condition nécessaire à leur insertion sociale et professionnelle, en adaptant l'offre de formation et les contenus de diplômes. À cet égard, deux nouvelles spécialités de baccalauréats professionnels ont été créées dans les secteurs de l'industrie et de l'environnement. De même, on été intégrés dans tous les diplômes de la filière

électronique-électrotechnique les éléments prenant en compte l'efficacité énergétique et les problématiques liées au développement durable. Enfin, la rénovation du secteur tertiaire s'est traduite à la rentrée par la création du nouveau baccalauréat professionnel « gestion-administration », qui se substitue aux anciens baccalauréats professionnels : « secrétariat » et « comptabilité ».

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4601

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5090

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5532